

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9966

RESTRICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
TRAVAUX DE BRANCHEMENT EAU RUE PASCAL LEULLIETTE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE à Anzin qui va procéder à des travaux de terrassement en trottoir pour la création d'un branchement neuf au 246 rue Pascal Leulliette

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée jusqu'au 24 novembre 2023 aux abords du chantier situé 246 rue Pascal Leulliette.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier pendant la même période.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier pendant la même période.

Art 4 : Cès dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société SUEZ EAU FRANCE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 31 octobre 2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.